



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Rémi DELATTE, M. Yves BERTELOOT, Mme Françoise MANSAT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : DEPLACEMENTS - Marché SAEIV - Avenant n° 3

Afin de pouvoir mieux organiser le fonctionnement des services de Divia et améliorer la communication au public sur l'exécution de ceux-ci, la Communauté a décidé de doter le réseau Divia d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV).

L'attributaire du marché de réalisation du SAEIV est la société INEO SYSTRANS, sise à 78260 ACHERES.

Le marché comprend la fourniture et l'installation de 22 écrans TFT pour 7 pôles d'échange, la fourniture de 130 bornes d'information voyageurs et les travaux d'installation de celles-ci aux points d'arrêts.

Ces travaux d'implantation des mobiliers, qui doivent être reliés au réseau d'éclairage public, vont nécessiter des prestations de différentes natures pour tenir compte de la configuration des lieux et des réseaux souterrains existants.

Afin de pouvoir s'adapter à toutes les contraintes rencontrées sur le terrain, il est proposé d'introduire des prix unitaires supplémentaires dans l'annexe 3 de l'acte d'engagement "bordereau de prix unitaires".

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** l'avenant n°3 au marché n°06-45 passé avec la société INEO SYSTRANS, ci-après annexé,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,
Le Président

Signature

Publié le - 2 JUIL, 2007
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL, 2007



VU pour être annexé à délibération
du Conseil du : 28 JUIN 2007
DIJON, le : 29 JUIN 2007
LE PRÉSIDENT,

COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 3 JUIL. 2007



AVENANT N° 3

au marché n°06-45 passé avec la société INEO SYSTRANS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, agissant en application de la délibération du Conseil de Communauté en date du 28 juin 2007,

ci-après dénommée « la Communauté »

ET

La SNC INEO SYSTRANS, ayant son siège social Avenue de Conflans – 2 Allée Edouard Branly à 78260 ACHERES, représentée par son Directeur, Monsieur Guillaume DELMAS,

ci-après dénommée la société INEO SYSTRANS

IL A ÉTÉ TOUT D'ABORD EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Afin de pouvoir mieux organiser le fonctionnement des services de Divia et améliorer la communication au public sur l'exécution de ceux-ci, la Communauté a décidé de doter le réseau Divia d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV).

L'attributaire du marché de réalisation du SAEIV est la société INEO SYSTRANS, sise à 78260 ACHERES.

Le marché comprend la fourniture et l'installation de 22 écrans TFT pour 7 pôles d'échange, la fourniture de 130 bornes d'information voyageurs et les travaux d'installation de celles-ci aux points d'arrêts.

Ces travaux d'implantation des mobiliers, qui doivent être reliés au réseau d'éclairage public, vont nécessiter des prestations de différentes natures pour tenir compte de la configuration des lieux et des réseaux souterrains existants.

Afin de pouvoir s'adapter à toutes les contraintes rencontrées sur le terrain, il est proposé d'introduire des prix unitaires supplémentaires dans l'annexe 3 de l'acte d'engagement "bordereau de prix unitaires".

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté :

ARTICLE 1 – ANNEXE 3 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Le document libellé "Alimentation des bornes S.A.E.I.V. du réseau de bus de l'agglomération dijonnaise", figurant à la fin de l'Annexe 3 de l'Acte d'Engagement "Bordereau de prix unitaire de la fourniture et de l'installation de la borne d'information", est remplacé par le document, ci-joint, libellé "Fourniture et Alimentation des bornes S.A.E.I.V du réseau de bus de l'agglomération dijonnaise".

ARTICLE 2 – AUTRES STIPULATIONS

Les autres stipulations du marché n°06-45 modifié par les avenants n°1 et n°2 demeurent sans changement.

Fait à DIJON, le

Pour la société INEO SYSTRANS,

Pour la Communauté,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUL. 2007

